

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE MATANE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 juin 2012 à 19h, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Yvan Imbeault
Mme la conseillère	Francine Gagné
	Johanne Thibeault
MM. les conseillers	Marcel Gauthier
	Benoit Marquis
	Garnier Marquis
	Wilbrod Gagné

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Annick Hudon
---	--------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par M. le maire Yvan Imbeault.

**Résolution #2012-86**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Approbation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 7) Vacance à Annick Hudon (reste une semaine à programmer 11-19 juin, 9 juillet, 20-27 août);
- 8) Service de transition en emploi pour M. Hermas Gagnon (condition de travail);
- 9) Soumission pour réparation du "backoe" (1014.08\$ pattes);
- 10) Analyse des soumissions pour le nivelage :
- 11) Achat de terre pour réparation du 5<sup>e</sup> rang Ouest (2 451.34\$);
- 12) Réparation des B.F. (budget 2500\$);
- 13) Clôture;
- 14) Début des travaux d'été M. Richard Lapointe;
- 15) Rectification de la résolution 2012-77 au lieu de 60\$/heure c'est 75\$/heure;
- 16) Mise en demeure au MTQ pour pluvial;
- 17) Varia a)
- 18) Période de questions;
- 19) Fermeture de la séance.

**RÉSOLUTION #2012-87**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).**

**RÉSOLUTION #2012-88**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-sept milles quarante-neuf et cinquante et une cent (37 049.51\$) et les salaires payés au montant de sept milles cent cinquante-quatre et cinquante-huit cents (7 154.58\$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante-quatre mille deux cent quatre et neuf cents (44 204.09\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4832 à 4854 .

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2012-89**

**APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière Annick Hudon dépose la liste de la dépense autorisée, conformément au Règlement numéro 2002-05 pour déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses, à savoir :

Jérôme Marquis 222.44\$,

La dépense est imputée au poste budgétaire

232 000 425 immatriculations permis de largeur 200.43\$

232 000 650 Gants 22.01\$.

Annick Hudon 276.50\$,

La dépense imputée au poste budgétaire 02 13000 310.

Hydro-Québec 1501.75\$. taxes incluses,

La dépense imputée au poste budgétaire 213000681-222000681-232000681-233000681.

Télu Québec 142.93\$ taxes incluses,

La dépense imputée au poste budgétaire 222 000 331, 232 000 331, 233 000 331.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

**QUE** le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'approuver** la dépense au montant de deux mille cent quarante-trois dollars et soixante-deux cents (2 143.62\$), autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**RÉSOLUTION#2012-90**  
**VACANCE À ANNICK HUDON**

**CONSIDÉRANT QU'** il reste une semaine de vacances à programmer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'autoriser les journées de vacance soit le 11-19 juin, 9 juillet et 20-27 août.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

**RÉSOLUTION#2012-91**  
**SERVICE TRANSITION EN EMPLOI POUR MONSIEUR HERMAS GAGNON**

**CONSIDÉRANT QUE**, Monsieur Hermas Gagnon débute son contrat de travail le 11 juin et prendra fin le 29 septembre soit 16 semaines de travail;

**CONSIDÉRANT QUE**, Monsieur Hermas Gagnon sera rémunéré 12\$/heure à 40 heures par semaine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu de rémunérer Monsieur Gagnon au taux horaire de 12\$ de l'heure pour une semaine de 40 heures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

**RÉSOLUTION#2012-92**  
**SOUMISSION POUR RÉPARATION DU « BACKOE » (1014.08\$)**

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu d'accepter la soumission des Équipement Wajax au montant de 1 014.08\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

**RÉSOLUTION#2012-93**  
**ANALYSE DES SOUMISSIONS POUR LE NIVELAGE**

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité a invité deux soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité a reçu seulement une soumission;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'accepter la soumission Excavation Émilien Simard Inc. au taux horaire de 120\$/heure pour un total budgété de 6 953.00\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

**RÉSOLUTION#2012-94**  
**ACHAT DE TERRE POUR RÉPARATION DU 5<sup>E</sup> RANG OUEST**

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné de réparer le chemin du 5<sup>e</sup> rang Ouest selon la discrétion de l'inspecteur municipal soit de creuser les fossés, débroussaillage des bordures du chemin et rechargement de gravier pour un budget de 2 451.34\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

**RÉSOLUTION#2012-95**  
**RÉPARATION DE LA B.F. (BUDGET 2 500\$)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu de faire évaluer par monsieur Guy Gauthier, les réparations effectuées sur les bornes-fontaines sans toutefois dépasser 2 500\$ du budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Le point 13 sera remis à la prochaine session du conseil.

**RÉSOLUTION#2012-96**

**DÉBUT DES TRAVAUX D'ÉTÉ M. RICHARD LAPOINTE**

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

Début des travaux d'été de monsieur Richard Lapointe le lundi 4 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION#2012-97**

**RECTIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2012-77 AU LIEU DE 60\$/HEURE C'EST 75\$/HEURE**

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

D'autoriser la rectification de la résolution 2012-77 au lieu de 60\$/heure c'est 75\$/heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION#2012-98**

**MISE EN DEMEURE AU MTQ POUR PLUVIAL**

Il est proposé par la conseillère Francine Gagné, et résolu :

De mandater la firme BPR, afin de mettre de la pression auprès du Ministère des Transports concernant la problématique du pluvial près du 240, rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE**, le pluvial ne fournit pas à la demande trop grande d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE**, ceci a occasionné des frais supplémentaires à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'était pas clair à qui appartenait ce pluvial;

**EN CONSÉQUENCE**, la municipalité demande la réparation adéquate du pluvial aux frais du Ministère des Transports et les frais encourus pour l'intervention du 29 mars au coût de 3 094.17\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION#2012-99**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 juin 2012, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h03.

*Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Yvan Imbeault, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Hudon d.g. et sec.-très.